

CAPD du 3 mai 2017
Déclaration préalable du SE-Unsa 31

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Entre les deux tours de l'élection principale de la 5e république, même si cela n'est pas dans nos habitudes, nous souhaitons aborder la situation politique.

Notre république laïque est un système politique qui doit être défendu. Entre autres, c'est celui qui permet aux syndicats d'exister et de porter pacifiquement les revendications des salariés.

Le SE-Unsa reprend et défend chaque revendication de notre devise : liberté, égalité, fraternité. Ces mots doivent s'appliquer, tous, et à tous.

Nous pensons qu'une présidente d'extrême droite ne permettrait plus le maintien de notre république telle qu'elle existe.

Cela amènerait régressions et violences envers les salariés ; nous le vérifions par de multiples exemples d'autres pays ou d'autres époques que nous ne souhaitons pas vivre pour la France, ni pour ses salariés, ni pour notre Ecole.

Nous appelons donc, sans « pudeur de gazelle » à utiliser le seul bulletin qui reste - celui de Macron - pour empêcher Le Pen de gagner.

Cela ne changera rien à nos revendications, nos actions et notre indépendance.

Dans l'immédiat,

Nous poursuivons notre travail d'élus des personnels

Nous souhaitons, Monsieur l'Inspecteur, des réponses sur **l'organisation des temps partiels** l'année prochaine.

Sans attendre les questions diverses, pourriez vous précisez vos choix sur cette question. Nous vous rappelons que la gestion des ressources humaines n'est plus humaine :

- L'acceptation ou le refus des quotités de temps partiels est de votre responsabilité, nous ne le remettons pas en cause.

Mais, il est néfaste pour les collègues – et pour l'organisation du service – de repousser votre choix. Il est incompréhensible de le modifier chaque année, une fois 50 %, une fois 80%

Comment organiser sa vie personnelle, sa vie professionnelle ? Comment affecter les TRS ? Comment affecter les compléments de service à la phase 2 ?

- Nous attendons également des précisions pour les demandes de temps partiels « pour création et reprise d'entreprise », quelle sera la procédure ?

Sur quels critères allez-vous accepter / refuser ?

Sur le mouvement,

Nous commencerons par la fin : **pour les phases complémentaires** (qui vont commencer) ; comme les années précédentes, nous souhaitons un groupe de travail pour discuter et préciser le fonctionnement.

Pour revenir à la phase principale, l'organisation fut à peu près ordinaire. Nous notons tout de même quelques ratés dans le fonctionnement et le calendrier.

- Première remarque : les modalités de travail imposées à la DPE. Elles sont inacceptables. Le manque de moyens techniques et de personnels n'a pas à être masqué par une surcharge de travail.

Un exemple, est-ce une gestion des ressources humaines humaine lorsque des personnels sont encore en poste après 19 h 30 ?

-Ensuite, pour l'organisation des **commissions pour les postes à profil**, vous avez –comme vous dites – des marges d'améliorations.

Nous suggérons une piste pour vous aider : limiter le nombre de ces entretiens. Par exemple supprimez les pour les directions, pour les PDMQDC, etc.

Cela allègerait un dispositif qui vous pose des problèmes chaque année, et cela diminuerait la charge de travail pour les IENs et vos services.

Le déroulé de certaines commissions est une bonne illustration de ces difficultés.

- Autre souci,

Sur le calendrier, pourquoi le 2^e accusé de réception qui doit intégrer les corrections de barème a-t-il été envoyé avant le groupe de travail qui corrige les barèmes ?

Encore une « marge d'amélioration » possible.

- Et une dernière marge, le nombre de **postes offerts au mouvement**.

Malgré nos interventions répétées en CTSD, les postes de TRS ne sont toujours pas généralisés sur l'ensemble du département.

Pourriez-vous y réfléchir vraiment ?

- Nous avons enfin, un autre problème.

Dans les heures qui suivent l'envoi des documents de travail par vos services, tous les enseignants du département sont informés de l'ensemble de ce projet.

Ainsi, dans les écoles, nous entendons : Et vous avez vu, sur ce poste machine a été doublée par machin... Et truc a tant de points, il doit avoir une RQTH... Etc

Est-ce bien sain que le-la collègue qui arrive dans l'école ait une petite étoile accolée à son nom et à son barème, signifiant qu'il ou elle obtient le poste grâce à une priorité ? L'administration ne peut-elle pas garantir la vie privée de ces agents ?

Les élus des personnels ont besoin de pouvoir vérifier et faire corriger les vœux et barème des collègues.

Nous ne sommes pas en course pour être ceux qui disent l'affectation avant les autres, les affectations sont du ressort de notre employeur.

Il faut que l'administration prenne ses responsabilités.

Si le minimum de respect dû aux personnels impose que l'administration ne transmette plus le projet aux élus avant la CAPD, au SE-Unsa, nous y sommes prêts.